

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoirs	3
Votants	19

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

Etaient présents : Guy LACAM, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Martine TRIVIAUX, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOU, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRTHOME, Michel FAURE, Huguette GATINIOL, Sandra LAFARGE, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.

Etaient excusés : René BERGEAUD, Jeannine BROSSARD et, Benoît DELAVAUULT

Pouvoir : René BERGEAUD à Guy LACAM, Jeannine BROSSARD à Martine TRIVIAUX, Benoît DELAVAUULT à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Madame Pauline BRTHOME a été désignée secrétaire de séance.

Nombreux dossiers étudiés par les Elus

Guy LACAM déclare la séance ouverte. Il transmet les excuses de René BERGEAUD, Jeannine BROSSARD et Benoît DELAVAUULT, ainsi que leurs pouvoirs.

***En réponse à la demande de Madame Huguette GATINIOL, Conseillère Municipale, sur la non inscription à l'ordre du jour de cette séance des résultats de l'étude hydraulique et du comptage de la rue de Fanostre, le Maire apporte les points suivants :

- **Etude hydraulique :** une réunion du Conseil Municipal se tiendra le lundi 05 octobre prochain, à 18h30, à la Télémédecine, et au cours de laquelle SAFEGE présentera en visio-conférence, les résultats d'analyse ;
- **Comptage de la rue de Fanostre :** La Direction Départementale des Territoires du Cantal viendra prochainement devant le Conseil Municipal expliquer les résultats. Le Maire précise en outre que ce point est bien à l'ordre du jour du présent Conseil.

Enfin, le Maire ajoute à l'ordre du jour les points suivants dans la rubrique « Finances, Gestion, Economie » :

- Demandes de subventions modernisation du Cinéma
- Fonds d'Initiative Local pour Lotissement les Jaquilloux

1. FINANCES – GESTION – ECONOMIE

➤ Demande de subvention réserve parlementaire « 2ème tranche Avenue de la Libération »

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de présenter au titre de la Réserve Parlementaire, le projet d'aménagement de l'avenue de la Libération (tranche 2) et dont le montant des travaux est estimé à 150 000 € H.T. Par ailleurs, les travaux de la 1ère tranche vont débiter le lundi 05 octobre prochain.

➤ Analyse prospective financière

Le Cabinet KLOPFER présentera devant le Conseil Municipal l'analyse prospective financière de la Commune le vendredi 09 octobre 2015 à 19h00.

➤ Demandes de subventions – Travaux de modernisation du cinéma auprès du Conseil Général et de la CCSA

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sumène-Artense (CCSA) a porté à la connaissance des communes adhérentes, la mise en œuvre d'un avenant au contrat de développement EPCI 2013/2014 avec le Conseil Général, le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2015.

A ce titre, la Commune d'Ydes envisageant la réalisation de la phase 2 des travaux de modernisation du cinéma (CINEVOX) souhaiterait solliciter :

- une subvention Fonds d'Initiative Locale dans le cadre du contrat de développement avec le Conseil Général, porté par la CCSA,
- le bénéfice d'un fonds de concours de la CCSA.

Le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, ce projet de modernisation du cinéma (phase 2), dont le montant des travaux s'élève à 197 730 €, et autorise le Maire à entreprendre les démarches de demandes de subventions.

➤ Demandes de Fonds d'Initiative Locale – Lotissement les Jaquilloux

En raison de l'arrêt d'activité du Cabinet « Artense Ingénierie », le Conseil Municipal décide de rechercher un nouveau maître d'œuvre et de solliciter les financements nécessaires, dont le Fonds d'Initiative Locale auprès du Conseil Départemental du Cantal.

➤ Attribution du marché « Aménagement viabilisation VRD de trois pavillons Cité des Sauges »

Patrick BOS étant concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni aux débats, ni aux décisions.

Le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2013 précisant les modalités d'intervention de la S.A. HLM Polygone dans le cadre d'une opération locative à Ydes, et la mise à disposition de cet organisme d'un terrain cadastré AO 01 parcelle 751 aux fins d'y construire 3 pavillons. David CHASTAIN, Architecte, a été désigné maître d'œuvre de l'opération.

Par délibération du 20 février 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de conduite d'opération avec la Société Polygone, qui a lancé une consultation pour les travaux de VRD à entreprendre pour viabiliser les parcelles. Le montant estimé des travaux s'élève à 71 000 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07 septembre 2015 pour ouvrir les deux offres reçues des entreprises BOS et RMCL. David CHASTAIN a procédé à l'analyse des offres et la Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le 21 septembre 2015. Néanmoins, en raison de l'estimation trop élevée des deux entreprises, leurs offres ont été renégociées. Au vu de leurs nouvelles propositions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise la mieux disante, à savoir la SARL BOS pour un montant de 76 310.51 € H.T., soit 91 572.61 € T.T.C.

➤ **Dossier D.E.T.R. 2016**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, cette dotation en faveur de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, dont le programme commencera dès 2016.

➤ **Subvention Coopérative Scolaire**

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 100 € pour faciliter le fonctionnement de la coopérative scolaire (frais de réception lors des conseils d'école, des conférences pédagogiques organisées à Ydes et des réunions des directrices et directeurs).

➤ **Biens de Sections**

Le Maire tient, tout d'abord, à remercier Mme Françoise MENSUELLE pour le lourd travail effectué sur ces dossiers difficiles et complexes pour leur avancement.

• **Dossier Fernand RISPAL (Le Fayet)**

Le Maire indique que suite à la demande de M. RISPAL en 2012, et conformément à la réglementation, une enquête publique a été ouverte, et un avis défavorable des électeurs a été reçu. Afin de poursuivre ce projet et en raison de l'entretien d'une partie de la parcelle par M. RISPAL, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter M. le Préfet du Cantal qui statuera ensuite par arrêté motivé.

• **Dossier Sébastien ROUX (Fleurac)**

M. et Mme ROUX ont fait la demande d'acquérir une portion de la voie communale bordant leur propriété. Cette voie, compte tenu de son exigüité, n'est pas utilisée pour la circulation. La cession ne lèserait, en aucun cas, les habitants et une enquête publique n'est pas nécessaire. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, de procéder au déclassement de cette voie communale qui ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation. Un géomètre sera mandaté pour effectuer le bornage de cette parcelle aux frais du pétitionnaire.

• **Dossier Jean JUILLARD (Fanostre)**

Suite à la requête de M. JUILLARD sollicitant l'acquisition d'une partie du chemin rural qui borde sa propriété et, conformément à la réglementation, sur l'aliénation de ce chemin, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe de la cession et décide de lancer une procédure d'enquête publique.

• **Dossier Michel FAURE / Sandrine DE SA**

Michel FAURE étant concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni aux débats, ni aux décisions.

Le Maire rappelle la délibération en date du 20 septembre 2013, dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle ZB 9 à M. Michel FAURE et Mme Sandrine DE SA, et a autorisé le Maire à solliciter le Préfet du Cantal pour convoquer les électeurs. Compte tenu des délais écoulés (délai de convocation dans les 6 mois), et avec l'accord des pétitionnaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter de nouveau le Préfet du Cantal pour convoquer les électeurs.

➤ **Déclassement parcelle AO 517 vente ancienne Poste**

Par délibération en date du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées AO 169 et AO 514 et a approuvé leur déclassement. Ces parcelles sont entrées dans le domaine privé de la Commune et peuvent faire l'objet d'une cession.

Le Docteur PODOABA et M. BRESSON se sont portés acquéreurs du bien dénommé « Ancienne Poste » situé rue Félix Chalignac, comprenant les parcelles AO 169 – AO 514 et AO 517.

Afin d'inclure la parcelle AO 517 à la vente, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la désaffecter du domaine public et de la déclasser.

➤ **Rachat d'une concession au cimetière d'Ydes-Centre**

Suite à une demande d'une famille, le Conseil Municipal décide, approuve, à l'unanimité, le rachat de la concession n° 53 du cimetière d'Ydes-Centre, et ce, au prix initial de 111 €.

➤ **Fédération du Cantal de la Libre Pensée**

Le Maire donne lecture du courrier de la Fédération du Cantal de la Libre Pensée sollicitant la mise à disposition gratuite d'un local communal afin que les familles puissent se recueillir dignement lors des obsèques civiles.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et propose la mise à disposition, si nécessaire, du Centre Socio-Culturel d'Ydes sous réserve de sa disponibilité.

2. **PERSONNEL, ADMINISTRATION**

➤ **Modification tableau des emplois**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire et afin de procéder aux avancements de grades des agents, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois comme suit, par la transformation :

- d'1 poste d'Adjoint Technique 2ème classe en 1 poste d'Adjoint technique 1ère classe ;
- d'1 poste d'Attaché en 1 poste d'Attaché Principal ;
- d'1 poste d'Adjoint du Patrimoine 2ème classe en 1 poste d'Adjoint du Patrimoine 1ère classe.

➤ **CCSA – Mutualisation des services**

La Loi du 16 décembre 2010 prévoit que dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un schéma de mutualisation des services doit être élaboré.

La préparation de ce document a été confiée à une étudiante en master 2 Dynamique Territoriale et Aménagement Rural dans le cadre d'un stage rémunéré d'une durée de cinq mois.

Le projet de schéma proposé par la C.C.S.A. est le fruit d'un travail participatif et collaboratif qui a été engagé en avril 2015 auprès de toutes les mairies de la C.C.S.A. Des objectifs prioritaires de mutualisation sont inscrits dans le schéma et le document s'articule autour de sept fiches actions.

Il convient aujourd'hui que les Communes donnent leur avis sur ce document afin que la C.C.S.A. puisse adopter ce schéma. Après avoir en pris connaissance, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation des services.

3. **TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ**

➤ **Point sur les travaux en cours**

• **Réfection du court de tennis n°1**

La structure en béton poreux est réalisée, et la mise en coloration du court sera effectuée après la période de séchage de 28 jours, sous réserve du temps.

• **Circulation à Fanostre**

Les résultats de l'analyse de circulation seront présentés devant le Conseil Municipal par la DDT.

• **Aménagement du Skate Park**

Les travaux, dont le montant s'élève à 20 424 €, sont réalisés. La Commission des travaux va devoir programmer le déplacement des éléments en fonction de la réglementation en vigueur. Ce sera également le moment de faire réviser la structure.

• **Marché de voirie 2014**

- Reprise de chaussée au Régeat (les travaux sont terminés)
- Impasse du Puy Dieu (la couche de roulement en enrobé à chaud est réalisé. Il reste la mise à niveau des ouvrages)

• **Consultation pour la démolition de la maison « Cheminade »**

Aucune entreprise n'a donné de réponse à ce jour.

Huguette GATINIOL fait part du mauvais état de la salle du tennis couvert. Ce à quoi le Maire répond qu'il sera probablement nécessaire de faire appel à un Cabinet privé pour établir un diagnostic.

➤ **SDEC – Fonds de concours Aménagement BT Rue Frédéric Mistral**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de confier la réalisation des travaux d'aménagement BT sur la Rue Frédéric Mistral, au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, pour un montant total de 11 353.71 € H.T., dont 50 % à la charge de la Commune.

➤ **SDEC – Fonds de concours économie d'énergie Bourg et Villages**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de confier la réalisation des travaux d'économie d'énergie dans le Bourg et les villages, au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, pour un montant total de 12 507.99 € H.T., dont 50 % à la charge de la Commune.

➤ **Accessibilité : Choix du maître d'œuvre**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 5 juin 2015, le Conseil Municipal a arrêté l'agenda d'accessibilité présenté par le Maire pour les E.R.P. communaux et a autorisé celui-ci à désigner un maître d'œuvre pour la conduite des opérations. Cette consultation va être lancée dans les prochains jours.

Le dossier de demande d'approbation « Ad'ap » a été transmis aux services préfectoraux pour validation.

Les travaux, dont le coût est estimé à 1 711 500 € TTC, seront effectués sur une période de 6 ans.

➤ **Vente O.N.F.**

Joël PEYRY, Président de la Commission des Travaux, rappelle que la mission de l'Office National des Forêts est de vendre deux parcelles de la Commune, situées à Montfouilloux et La Jarrige.

La Commune laisse le soin à l'O.N.F. de fixer le prix de retrait.

4. **PATRIMOINE HISTORIQUE, COMMUNICATION ET TOURISME**

➤ **Point sur la restauration du porche de l'église d'Ydes-Bourg**

La D.R.A.C. a informé la Commune de l'attribution d'une aide financière pour la partie étude. Le Maître d'œuvre « ACA » débutera sa mission courant octobre 2015.

S'agissant des travaux, un dossier de demande de subvention sera déposé sur le programme 2016.

➤ **Bilan saison estivale**

Jean-Claude SAISET, Adjoint, indique que la canicule a eu pour conséquence une diminution de la fréquentation des touristes à Ydes-Bourg. Néanmoins, la réalisation de panneaux de signalisation et le changement de temps par la suite ont pu combler ce déficit. Par conséquent, le bilan de la saison estivale 2015 est à peu près équivalent à celui de l'année dernière.

Par ailleurs, il est à noter une satisfaction générale des visiteurs selon leurs observations formulées sur le livre d'or. Enfin, l'église d'Ydes-Bourg a connu une baisse de fréquentation.

5. JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, ACCUEIL, ENFANCE, DÉVELOPPEMENT CULTUREL

➤ **Bilan rentrée scolaire**

Huguette GATINIOL, Présidente de la Commission des Affaires Scolaires, indique que 172 élèves sont inscrits au Groupe Scolaire La Fayette.

Par ailleurs, les activités périscolaires ont débuté la semaine du 14 septembre 2015, avec une inscription moyenne des ateliers de 12 enfants.

De plus, une journée sera organisée le vendredi 16 octobre prochain, de 15h30 à 17h00, aux écoles afin de faire découvrir aux parents les réalisations des enfants dans le cadre des activités périscolaires 2014-2015. Ce sera notamment l'occasion pour les parents de rencontrer les intervenants.

➤ **Conseil Municipal des Jeunes : validation de la Charte et création d'un comité de pilotage**

Huguette GATINIOL rappelle le souhait de la Municipalité de créer un Conseil Municipal des Jeunes pour les enfants des classes de CM1 et CM2, avec la mise en place de ce Conseil début janvier 2016. Aussi, il est nécessaire de procéder aux élections avant les vacances de Noël.

Une plaquette d'information destinée aux enfants a été réalisée. A cet effet, Mme GATINIOL remercie Christophe DUCOURDER pour la conception de ce document.

Par ailleurs, une charte de fonctionnement portant sur la création d'un Conseil Municipal des Jeunes a été rédigée. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette Charte.

Enfin, pour lancer cette démarche, un Comité de Pilotage doit être également créé. Après réflexion plusieurs élus se portent volontaires pour intégrer ce Comité de Pilotage : Huguette GATINIOL, Suzie BOSSARD, Pauline BRETHOME, Sandra LAFARGE, Joël PEYRY, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.

6. CULTURE ET DEVELOPPEMENT CULTUREL

➤ **Mise en place d'une fresque ancienne Gare d'Ydes-Centre**

Le Maire présente ce dossier. Réalisée par « Aux Arts Graphiques », cette fresque retracera 120 années du Bassin houiller du Nord-Cantal sur les Communes de Madic, Champagnac, Ydes, Bassignac et Jaleyac. Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire procéder à la mise en place de cette fresque, dont le coût est estimé à 120,08 €.

7. AFFAIRES SOCIALES, FAMILLE, LOGEMENT, SENIORS, SANTE

➤ **Solidarité canicule**

Le Maire rappelle que la Municipalité d'Ydes a mis en place depuis quelques semaines déjà, des visites régulières auprès des personnes âgées seules et considérées isolées sur la Commune d'Ydes.

Delphine BOYER, animatrice à la Mairie, a pris en charge l'organisation de ce nouveau service, qui permet de rompre l'isolement et d'apporter un peu de chaleur humaine aux aînés.

Ce mercredi 23 septembre 2015, elle a proposé une première sortie hors de la Commune avec un après-midi de balade dans le secteur de Picherande, avec au programme l'incontournable dégustation de crêpes chez « La Jeanne ».

Compte tenu de l'enthousiasme des participants et à la demande générale, d'autres actions seront conduites prochainement.

Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative particulièrement appréciée. Il est à noter que les visites à domicile seront renforcées avec la période hivernale.

➤ **Télé médecine**

Le Maire indique qu'une réunion s'est récemment tenue au Conseil Départemental, en présence de l'ARS et des 5 sites de Télé médecine (2 à Riom-es-Montagnes, Pierrefort, Saint-Illide et Ydes). Il a été constaté que l'expérimentation en dermatologie avait donné satisfaction, et qu'elle serait reconduite pour 3 ans dans d'autres domaines médicaux tels que la cardiologie. Néanmoins, il reste beaucoup de points administratifs et juridiques à régler.

La Résidence La Sumène est déterminée pour participer à cette expérimentation en partenariat avec les acteurs de la santé.

Enfin, une réflexion sera menée prochainement sur l'activité du Pôle Télé médecine.

Pauline BRETHOME, Présidente de la Commission Santé informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une réunion le 29 septembre 2015, entre l'Unité Parkinson et les associations communales pour un éventuel partenariat entre la structure et ces dernières, et ce, afin d'égayer la vie quotidienne des résidents par des moments d'animation et de convivialité.

Par ailleurs, une réunion se tiendra le 03 octobre prochain, à 10h30, à l'Unité Parkinson dans le but de créer une association de soutien pour les parkinsoniens.

Enfin, le Maire confirme que le Président de l'association « France Parkinson » se rendra à Ydes, le 29 octobre 2015.

➤ **Motion en faveur du service des urgences du C.H. Mauriac**

Le Maire fait part des différents courriers émanant du Syndicat Force Ouvrière du CH Mauriac et de M. Gérard LEYMONIE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Mauriac et Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Mauriac, relatif au devenir du service hospitalier des urgences de Mauriac. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une motion en faveur du maintien de ce service.

8. VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION, SPORTS POUR TOUS

➤ **Bilan de la Fête de la Culture**

En raison du mauvais temps, la Fête de la Culture du 14 août 2015 n'a pu se dérouler dans de bonnes conditions, excepté le concert à l'église d'Ydes-Bourg le 13 août 2015. La Commission « Vie Associative, Animation, Sports pour tous » se réunira prochainement pour prendre des orientations sur cette manifestation.

➤ **Bilan Forum des Associations**

Il a été constaté une baisse de participation des associations de la Commune à ce Forum. En effet, 16 associations ont été présentes ce jour-là, contre 20 en 2014. Les recettes de la buvette d'un montant de 82 €, sont dédiées aux œuvres sociales de la Communes. Une réflexion sera prochainement menée pour revoir l'organisation de cette manifestation.

➤ **Saison sportive**

- Rugby Club d'Ydes : le club est très motivé avec un départ de saison ce dimanche 27 septembre 2015
- Football : il est constaté une baisse des licenciés tant adultes qu'enfants
- Tennis : la saison démarre avec les championnats par équipes Vétérans. Il est à noter une augmentation du nombre d'enfants à l'école de tennis (11 nouvelles recrues)
- Athlétisme : l'organisation de la Ronde du Calvaire ne sera pas reconduite en raison du manque de bénévoles disponibles

➤ **Bilan du marché hebdomadaire**

Alain DELAGE, Adjoint, fait état d'un bilan satisfaisant du marché du vendredi matin. Depuis début septembre 2015, la fréquentation est différente du fait du départ des touristes, et un camion pizza viendra bientôt s'installer sur la Place Georges Pompidou un dimanche sur deux.

9. DEVELOPPEMENT, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ATTRACTIVITE

➤ **Mise en place d'écrans d'informations**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation prochaine des écrans d'information à la Médiathèque et à la Mairie. S'agissant de la pose de cet équipement vers Super U, le projet est différé car la Communauté de Communes Sumène-Artense envisage de réaliser la même opération à cet endroit. Aussi, il est convenu d'effectuer un projet commun.

10. GESTION PATRIMOINE, QUALITE DE VIE, ENVIRONNEMENT

➤ **Information Concours Fleurissement**

Isabelle LAURADOUX, Adjointe, rappelle la participation de 10 habitants d'Ydes à ce concours. La remise des prix se tiendra le samedi 24 octobre 2015 à 11h30.

11. COMMUNIQUE DU MAIRE / QUESTIONS DIVERSES

- **Réfugiés politiques** : Le Maire indique que la Commune d'Ydes n'a, pour l'instant, par été sollicitée par les services de l'Etat pour héberger ces personnes. Néanmoins, si tel était le cas, des logements sociaux seront réquisitionnés, et la Commune d'Ydes devra se mobiliser pour faciliter leur intégration.
- **Don d'un prie dieu à l'église d'Ydes-Bourg** : La famille de Stéphanie SALESSE fait don d'un prie dieu. Un courrier de remerciements lui a été adressé.
- **Prochaines réunions**
Le Cabinet SAFEGE présentera au Conseil Municipal les résultats d'analyse de l'Etude Hydraulique le lundi 05 octobre 2015, à 18h30, sous forme de visio-conférence, au Pôle Médico-Social Télémédecine
Le Cabinet KLOPFER, viendra, quant à lui, le vendredi 09 octobre 2015, à 19h00, en Mairie d'Ydes, présenter l'analyse financière.
- **Congrès Régional des Sapeurs-Pompiers** : Celui-ci se tiendra au Centre Socio-Culturel d'Ydes, le samedi 14 novembre 2015, et le Conseil Municipal sera invité à participer au vin d'honneur.
- **2ème Festival des Trois Coups** : Cette manifestation se déroulera au Centre Socio-Culturel d'Ydes, les 20, 21 et 22 novembre prochains.
- **Bons alimentaires** : Suite à une question de Pauline BRETHOME, le Maire indique que les bons alimentaires de la Commune d'Ydes en faveur des personnes démunies sont accordés sous conditions et ne sont destinés exclusivement que pour l'alimentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.